



**INTERVENTION DE SEM AICHATOU BOULAMA KANE, MINISTRE
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DE LA COOPÉRATION, DE
L'INTÉGRATION AFRICAINE ET DES NIGÉRIENS À L'EXTÉRIEUR A
L'OCCASION DE LA MANIFESTATION DE HAUT NIVEAU DU
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LA COOPÉRATION EN MATIÈRE DE
MIGRATION,**

New York, 30 Septembre 2015

Monsieur le Président,

Permettez- moi d'abord de remercier le Secrétaire Général, Monsieur, Ban Ki-moon, pour l'initiative de cette rencontre interactive qui se tient sous le thème de "Renforcer la Coopération en matière de migration et de Mouvements de réfugiés dans le Nouveau Programme de Développement", et ce, à un moment où l'Humanité fait face à une crise migratoire jamais connue depuis la Seconde Guerre Mondiale.

Comme vous le savez, le Niger fait face à de nombreux défis spécifiques qui entravent son développement économique.

Il y a tout d'abord la menace sécuritaire caractérisée par son environnement géographique qui le place au carrefour de trois foyers de tensions à savoir la situation qui prévaut dans le Nord Mali, la crise en Libye dont le sud du pays constitue un sanctuaire de terroristes et une source d'approvisionnement en armes pour les groupes armés qui contrôlent le reste du

territoire, ainsi que la lutte contre Boko Haram qui sévit au Nigéria et dans le bassin du Lac Tchad.

A cela il faut ajouter les chocs climatiques caractérisés par des sécheresses récurrentes et des inondations dont les conséquences humanitaires exigent autant d'efforts que la situation sécuritaire.

Il y a ensuite la problématique de la radicalisation religieuse et de l'extrémisme violent au Sahel

Aussi, depuis 2012, le Niger a accueilli plus de 500. 000 réfugiés venus du Mali et du Nigéria, et les nationaux rapatriés de la Libye, de Côte d'Ivoire et de Centrafrique.

 **Monsieur le Président,**

Au titre des présentes discussions relatives au renforcement de la coopération en matière de migration et de mouvements de réfugiés dans le Nouveau Programme de Développement, le Niger, pays d'origine pour la migration intra africaine (Algérie, Lybie, Côte d'Ivoire, Cameroun, Nigéria), pays de transit des migrants subsahariens à destination de l'Europe via la Libye voisine et compte tenu de l'immense

étendue de son territoire et de la gestion problématique de ses frontières, invite ses différents partenaires à réfléchir pour l'adoption d'une stratégie durable à même d'assurer une maîtrise de ces flux migratoires.

Notre vision est que cette stratégie doit intégrer à la fois des solutions palliatives immédiates permettant le démantèlement des réseaux de passeurs et trafiquants en tout genre mais aussi et surtout de résoudre le problème en s'attaquant aux causes profondes à savoir la pauvreté dans les zones d'origine, le désœuvrement et le mal être des jeunes ainsi que les foyers de conflits. Cette stratégie doit s'appuyer sur des projets de création d'emplois pour occuper la jeunesse désœuvrée, privilégier le développement des zones à faible densité humaine. En effet, les trafiquants de drogues, d'armes, et d'êtres humains ainsi que les extrémistes d'Aqmi et de Boko Haram recrutent et prospèrent sur le terreau fertile de la pauvreté.

Dans le même cadre, il s'attelle à mettre en place 3 centres de transit des migrants dans les zones de grand flux migratoire du pays et des unités de forces de sécurité spécialisées contre les trafics tous azimuts, et à se doter des infrastructures et équipements de communication nécessaires.

Monsieur le Président,

Pour terminer, il y a lieu de reconnaître que les défis sont nombreux. Par conséquent, le Partenariat Mondial prévu dans le cadre du Programme de Développement Durable pour l'Horizon 2030 doit pleinement être étendu à la question de gestion des migrations et des réfugiés.

À ce niveau, ma délégation voudrait réaffirmer l'engagement du Niger à jouer sa partition et à gérer ensemble la question des migrations et des réfugiés. A cet égard, le Niger exprime ses remerciements à l'Union Européenne pour l'appui qu'elle lui accorde dans le processus de la mise en place de son dispositif national de gestion des migrations et fonde l'espoir que le Sommet de Malte sur la question puisse apporter une solution durable à cet épineux problème.

Je vous remercie

D'ores et déjà, le Niger a adopté tout un arsenal de textes juridiques visant à prévenir et combattre le trafic illicite de migrants, à protéger les droits du migrant objet de trafic illicite et à promouvoir et faciliter la coopération internationale, en vue de prévenir et de combattre le trafic illicite des migrants sous toutes ses formes.

Aussi, le Niger a ratifié la Convention relative à la Protection des Droits des travailleurs Migrants et des Membres de leurs Familles.

S'agissant de la question d'intégration de la migration dans les plans et programmes nationaux de développement, le Niger a mis en place dans les années 2011, une Stratégie de Développement et de Sécurité dans la zone sahélo-saharienne du Niger, dont l'objectif général vise principalement le développement des zones les plus défavorisées du pays, et à titre spécifique, de mieux faire face aux besoins des centaines de milliers de nationaux rentrés ou rapatriés de leurs pays de résidences pour des raisons de crises internes, ainsi que ceux des émigrés étrangers en transit pour leurs pays d'origine.